

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 juillet 2020

Date de la convocation : 11 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, M. Jean PROENÇA, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à M. Denis PEILLOT, Mme Michèle CEDRIN à M. Jacques BOYER, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Patrick CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Frédéric BELMONTE, Mme Virginie OSTOJIC à M. Guy MARTINET, Mme Sophie PORNET à Mme Brigitte PHAM-CUC, Mme Dominique ROUX à M. Christophe BOUVIER, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

Absents suppléés : M. Christophe CHARLES représenté par sa suppléante Mme Annie BEC, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Absent : M. André Jean TERRA.

Secrétaire de séance : M. Isidore POLO.

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE :** Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat Mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Pour faire suite aux élections municipales de mars et de juin 2020 et à l'installation du nouveau conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération, l'Agglo doit délibérer pour désigner ses représentants au sein du Syndicat Mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise dont elle est membre.

Ce syndicat, de type loi Solidarité et Renouvellement Urbains pour l'aire métropolitaine Lyonnaise a été créé en 2012. Il a pour objet de contribuer à la mise en œuvre des services performants répondant aux besoins de mobilité des habitants et activités de son périmètre d'intervention, par toute action favorisant l'intermodalité, l'attractivité des modes de transports collectifs et le développement de l'écomobilité : covoiturage, autopartage, modes doux...

Il est composé, outre de l'Agglo, de la Région Auvergne Rhône Alpes, de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, de la Communauté d'Agglomération de Saint-Etienne Métropole et du SYTRAL (Autorité Organisatrice des Transports Urbains compétente sur le territoire du Grand Lyon).

Vienne Condrieu Agglomération dispose de 2 sièges de titulaire et de 2 sièges de suppléant au sein du comité syndical de ce syndicat pour lequel il convient de désigner les représentants.

Le Syndicat Mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise étant un syndicat mixte « ouvert » (présence de la Région et du SYTRAL), les statuts déterminent en principe les conditions de désignation des délégués des communes et des EPCI chargés de les représenter (art. L.5721-2 du CGCT). Cependant les statuts du présent syndicat ne prévoient pas de modalités particulières pour la désignation des représentants par Vienne Condrieu Agglomération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.1231-10 à 13 du Code des Transports,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU les statuts du syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise,

VU la délibération du 10 Juillet 2020 sur l'installation du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération,

VU l'avis du bureau communautaire,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PROCEDE à l'élection des délégués titulaires et suppléants au sein du Comité syndical du syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise.

Après accomplissement des formalités réglementaires, la représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du présent syndicat est fixée comme suit :

Délégués titulaires :	Délégués suppléants :
Christophe BOUVIER	Marc DELEIGUE
Nicolas HYVERNAT	Jean-Claude LUCIANO

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 17 juillet 2020

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 22 JUIL. 2020
a été publiée le 22 JUIL. 2020



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR
Claude BOUR

Pour extrait certifié conforme



Pour le Président,
1^{ère} Vice-présidente

Claudine PERROT-BERTON
Claudine PERROT-BERTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat